

*Province de Liège***BULLETIN PROVINCIAL***Périodique***Sommaire**

	<i>Pages</i>
N° 48 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 15 mars 2012 (SERAING)</i>	57
N° 49 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 15 mars 2012 (STREE)</i>	57
N° 50 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 15 mars 2012 (SOUMAGNE)</i>	57
N° 51 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 19 avril 2012 (WELKENRAEDT)</i>	57
N° 52 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 19 avril 2012 (LONTZEN)</i>	58
N° 53 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 19 avril 2012 (BAELEN)</i>	58
N° 54 <u>COURS D'EAU</u> <i>Arrêté du Collège provincial du 26 avril 2012 (TROIS-PONTS)</i>	58
N° 55 <u>PERSONNEL CPAS</u> <i>Arrêté d'annulation du Gouverneur de la Province du 10 février 2012 (SOUMAGNE)</i>	59

<u>N° 56 MONUMENTS ET SITES</u>	
<i>Arrêté du Collège provincial du 29 mars 2012 (OUPEYE)</i>	60
<u>N° 57 MONUMENTS ET SITES</u>	
<i>Arrêté du Collège provincial du 29 mars 2012 (JALHAY)</i>	60
<u>N° 58 MONUMENTS ET SITES</u>	
<i>Arrêté du Collège provincial du 19 avril 2012 (EUPEN)</i>	60
<u>N° 59 MONUMENTS ET SITES</u>	
<i>Arrêté du Collège provincial du 26 avril 2012 (DISON)</i>	60
<u>N° 60 MONUMENTS ET SITES</u>	
<i>Arrêté du Collège provincial du 26 avril 2012(BURG-REULAND)</i>	61
<u>N° 61 PERMISSION DE VOIRIE</u>	
<i>Arrêté du Collège provincial du 29 mars 2012</i>	62
<u>N° 62 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u>	
<i>Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 30 avril 2012</i>	63
<u>N° 63 SERVICES PROVINCIAUX – FINANCES</u>	
<i>Récapitulation générale du budget de l'année 2012, après première série de modifications budgétaires votée par le Conseil provincial le 26 mars 2012 et approuvée par Arrêté du Gouvernement wallon en date du 30 avril 2012</i>	64
<u>N° 64 FINANCES COMMUNALES</u>	
<i>Arrêtés du Collège provincial du 02 février 2012</i>	66
<u>N° 65 FINANCES COMMUNALES</u>	
<i>Arrêtés du Collège provincial du 09 février 2012</i>	68
<u>N° 66 FINANCES COMMUNALES</u>	
<i>Arrêtés du Collège provincial du 16 février 2012</i>	70
<u>N° 67 FINANCES COMMUNALES</u>	
<i>Arrêtés du Collège provincial du 1^{er} mars 2012</i>	72
<u>N° 68 FINANCES COMMUNALES</u>	
<i>Arrêtés du Collège provincial du 08 mars 2012</i>	74
<u>N° 69 FINANCES COMMUNALES</u>	
<i>Arrêtés du Collège provincial du 15 mars 2012</i>	76
<u>N° 70 FINANCES COMMUNALES</u>	
<i>Arrêtés du Collège provincial du 29 mars 2012</i>	78

N° 48 COURS D'EAU**Arrêté du Collège provincial du 15 mars 2012 relatif au cours d'eau**

Par arrêté du 15 mars 2012, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, l'A.I.D.E. rue de la Digue, 25 à 4420 SAINT-NICOLAS à construire un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « de Villencourt », n° 0-33, dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie, sur le territoire de la commune de SERAING

N° 49 COURS D'EAU**Arrêté du Collège provincial du 15 mars 2012 relatif au cours d'eau**

Par arrêté du 15 mars 2012, le Collège provincial **émet un avis favorable**, conditionné aux observations énoncées par le Service technique provincial, à la requête du Service Public de Wallonie – Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments – DG01 – Direction des routes de Liège – datée du 5 septembre 2011 relative à l'aménagement de pertuis, d'ouvrages de rejet d'eau et d'une passerelle sur les ruisseaux « de Morissart » n° 0-77 dans sa partie classée en 3^{ème} catégorie à TIHANGE – HUY ; « du Fond du Paradis, » n° 0-67 classée en 3^{ème} catégorie à STREE – MODAVE et de Wavelinse » n° 11-06, en amont du point de classement à STREE

N° 50 COURS D'EAU**Arrêté du Collège provincial du 15 mars 2012 relatif au cours d'eau**

Par arrêté du 15 mars 2012, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions M. Pierre NOIRFALISSE, rue Pierre Curie, 94 à 4630 SOUMAGNE, à aménager (le long de sa propriété) les berges du ruisseau dénommé « du Trou du Bois », n° 4-75, dans sa partie classée en 3^{ème} catégorie, sur le territoire de la commune de SOUMAGNE

N° 51 COURS D'EAU**Arrêté du Collège provincial du 19 avril 2012 relatif au cours d'eau**

Par arrêté du 19 avril 2012, le Collège provincial, **autorise**, sous certaine conditions, la S.A. INFRABEL rue Bara, 110 à 1070 Bruxelles, à réaliser, dans le cadre du dossier de ligne à grande vitesse Bruxelles-Köln, la canalisation d'un tronçon du lit du cours d'eau et la construction de deux ouvrages de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « de Pancherelle », n° 4-42, dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie sur le territoire de la commune de WELKENRAEDT

N° 52 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 19 avril 2012 relatif au cours d'eau***

*Par arrêté du 19 avril 2012, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la S.A. INFRABEL, rue Bara 110 à 1070 Bruxelles, à réaliser dans le cadre du dossier de ligne à grande vitesse Bruxelles-Köln, la construction d'un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « die Fontenesbach » n° 1/25, dans sa partie classée en 3^{ème} catégorie, et une canalisation d'un tronçon du lit du cours d'eau et la construction de deux ouvrages de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « die Grotbach », n° 1-26, dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie sur le territoire de la commune de LONTZEN*

N° 53 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 19 avril 2012 relatif au cours d'eau***

*Par arrêté du 19 avril 2012, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la S.A. INFRABEL, rue Bara, 110 à 1070 Bruxelles à réaliser, dans le cadre du dossier de ligne à grande vitesse Bruxelles-Köln, la construction de quatre ouvrages de rejet d'eau, un sur le ruisseau non dénommé, non classé, à Meuschemen, deux sur le ruisseau dénommé « Le Ruyff », n° 4-47 dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie, et un sur le ruisseau dénommé « de Dirgard », n° 4-49 dans sa partie classée en 3^{ème} catégorie sur le territoire de la commune de BAËLEN*

N° 54 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 26 avril 2012 relatif au cours d'eau***

*Par arrêté du 26 avril 2012 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions l'A.I.D.E, rue de la Digue, n° 25 à 4420 St NICOLAS, à construire un collecteur sur le ruisseau dénommé « du Bodeux », n° 9/01 dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie et un collecteur en travers du ruisseau dénommé « de la Venne », 9-12, dans sa partie classée en 3^{ème} catégorie, sur le territoire de la commune de TROIS-PONTS*

N° 55 PERSONNEL CPAS***Arrêté d'annulation du Gouverneur de la Province du 10 février 2012 relatif au passage à l'échelle barémique B3 d'une travailleuse sociale du C.P.A.S. de SPRIMONT***

Par arrêté en date du 10 février 2012, le Gouverneur de la Province a annulé la délibération du 22 décembre 2011 par laquelle le Conseil de l'action sociale de SPRIMONT, décide de refuser le passage à l'échelle barémique B3 d'une travailleuse sociale, n'estimant pas le diplôme de master en politique économique et sociale, à finalité spécialisée en analyse et évaluation des politiques obtenu par l'intéressée, utile à sa fonction.

Cette annulation est motivée par le fait que disposant d'une évaluation positive et comptant une ancienneté de 4 ans dans l'échelle B2, l'obtention du diplôme susvisé sans conteste utile à la fonction et non encore valorisé, ouvre le droit à l'évolution de carrière à l'échelle B3 dans le même grade conformément au prescrit de l'article 40 du statut administratif applicable au personnel du Centre, que toute autre considération quant aux fonctions et responsabilités liées au changement d'échelle constitue un élément exogène à ladite évolution de carrière

N° 56 MONUMENTS ET SITES***Arrêté du Collège provincial du 29 mars 2012 relatif aux Monuments et Sites***

En séance du 29 mars 2012, le Collège provincial, a pris connaissance de l'arrêté du 3 janvier 2012 par lequel M. le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine classe, comme monument, la totalité de la grange en colombage bordant le côté nord-ouest de la cour de l'ancienne ferme de l'abbaye du Val Benoit, sise rue François Janssen n° 15 à Heure le Romain, commune d'OUPEYE

N° 57 MONUMENTS ET SITES***Arrêté du Collège provincial du 29 mars 2012 relatif aux Monuments et Sites***

En séance du 29 mars 2012, le Collège provincial, a pris connaissance de l'arrêté du 27 février 2012 par lequel M. le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine classe, comme monument, le chêne pédonculé dit « Les Sept Frères de Gospinal » situé à Solwaster, commune de JALHAY

N° 58 MONUMENTS ET SITES***Arrêté du Collège provincial du 19 avril 2012 relatif aux Monuments et Sites***

En séance du 19 avril 2012, le Collège provincial, a pris connaissance de l'arrêté du 24 novembre 2011 par lequel le Gouvernement de la communauté germanophone classe définitivement, comme monument, la maison de jardin sise Werthplatz, 36-38 à EUPEN

N° 59 MONUMENTS ET SITES***Arrêté du Collège provincial du 26 avril 2012 relatif aux Monuments et Sites***

En séance du 26 avril 2012, le Collège provincial, a émis un avis favorable au classement, tel que proposé par le Département, comme monument, de l'orgue de l'église Saint-Fiacre à DISON

N° 60 MONUMENTS ET SITES*Arrêté du Collège provincial du 26 avril 2012 relatif aux Monuments et Sites*

En séance du 26 avril 2012, le Collège provincial, a émis un avis favorable au classement, tel que proposé par le Département, comme monument, des façades, du toit, de l'escalier extérieur avec rampe en fer forgé, de l'ensemble de la zone d'entrée (à l'extérieur et à l'intérieur de la maison, escalier compris) ainsi que des stucs des plafonds et des portes à caissons du rez-de chaussée et de l'étage de l'immeuble sis à Reuland, n° 143 à BURG-REULAND

N° 61 PERMISSION DE VOIRIE

Arrêté du Collège provincial du 29 mars 2012 relatif aux Permissions de Voirie

*En séance du 29 mars 2012, le Collège provincial, a accordé, sous certaines conditions, la permission de voirie sollicitée à la S.A. ELIA ASSET, sur le territoire de la commune de **DALHEM** et de la ville de **WISE***

N° 62 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 30 avril 2012 relative au pavoisement des édifices publics

Liège, le 30 avril 2012

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents
des CPAS des Communes de la Région de
langue française de la Province de Liège*

*Pour information :
À Monsieur le Commissaire d'arrondissement*

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics

- le 6 juin : jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté le Roi Albert II.*
- le 11 juin : jour anniversaire de la naissance de sa Majesté la Reine Fabiola :*
- le 2 juillet : jour anniversaire du mariage de Leurs Majestés le Roi Albert II et la Reine Paola.*

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Gouverneur de la Province

Michel FORET

N° 63 SERVICES PROVINCIAUX – FINANCES

Récapitulation générale du budget de l'année 2012, après première série de modifications budgétaires votée par le Conseil provincial le 26 mars 2012 et approuvée par Arrêté du Gouvernement wallon en date du 30 avril 2012

I. SERVICE ORDINAIRE		RECETTES	DEPENSES
00	Général	400.000,00	1.471.000,00
01	Dette générale	-	1.197.260,00
02	Fonds	40.530.732,00	-
04	Impôts	152.384.662,00	1.054.000,00
05	Assurances	298.500,00	3.047.000,00
06	Prélèvements	4.031.250,00	-
101	Autorités provinciales	432.460,00	2.967.212,00
104-121	Administration générale	8.461.237,00	44.419.534,00
124	Patrimoine privé	622.004,00	412.871,00
13	Services généraux	407.515,00	23.619.504,00
14-16	Calamités et étranger	40.863,00	742.560,00
3	Sécurité et ordre publics	350.504,00	623.351,00
40-42	Communications routières	389.230,00	5.379.027,00
44-45	Voies navigables - Hydraulique	2.530,00	920.342,00
50-52	Economie, commerce et artisanat	-	202.753,00
53-55	Industrie et énergie	6.920.763,00	4.465.184,00
56	Tourisme	250.010,00	9.313.634,00
6	Agriculture	463.846,00	4.675.305,00
70-71	Enseignement : Affaires générales	11.065.140,00	25.842.804,00
73	Enseignement secondaire	86.005.573,00	113.061.352,00
74	Enseignement supérieur	43.581.834,00	46.887.122,00
75	Enseignement pour Handicapés	4.828.404,00	7.436.664,00
760	Complexes de délasserment	924.040,00	4.149.941,00
761	Jeunesse	190.930,00	2.342.531,00
762-763	Culture, loisirs et fêtes	1.229.097,00	18.099.609,00
764-766	Sports	544.896,00	7.343.274,00
77-78	Arts	361.598,00	8.353.797,00
79	Cultes et Laïcité	-	1.461.762,00
80-86	Interventions sociales et famille	339.083,00	4.973.659,00
870-872	Soins de santé	36.356.317,00	55.042.387,00
873-879	Hygiène et salubrité publiques	105.682,00	2.382.141,00
9	Logement, aménagement du territoire	2.699.192,00	2.751.190,00
Totaux		404.217.892,00	404.638.770,00
Solde des années antérieures		1.892.084,55	1.300.000,00
TOTAL GENERAL		406.109.976,55	405.938.770,00

II. SERVICE EXTRAORDINAIRE		RECETTES	DEPENSES
00	Général	20.000,00	100.000,00
01	Dettes générales	-	-
02	Fonds	-	-
04	Impôts	-	-
05	Assurances	200.000,00	200.000,00
06	Prélèvements	9.575.000,00	-
101	Autorités provinciales	-	10.000,00
104-121	Administration générale	8.435.100,00	13.558.484,00
124	Patrimoine privé	357.125,00	135.000,00
13	Services généraux	25,00	787.801,00
14-16	Calamités et étranger	-	100.000,00
3	Sécurité et ordre publics	-	-
40-42	Communications routières	524.213,00	934.212,00
44-45	Voies navigables - Hydraulique	500.001,00	750.001,00
50-52	Économie, commerce et artisanat	-	-
53-55	Industrie et énergie	-	750.000,00
56	Tourisme	1.305.550,00	588.503,00
6	Agriculture	-	15.001,00
70-71	Enseignement : Affaires générales	1.644.500,00	3.306.503,00
73	Enseignement secondaire	13.130.003,00	13.232.013,00
74	Enseignement supérieur	645.501,00	645.501,00
75	Enseignement pour Handicapés	287.500,00	300.001,00
760	Complexes de délasserment	160.000,00	160.000,00
761	Jeunesse	-	36.001,00
762-763	Culture, loisirs et fêtes	272.000,00	593.001,00
764-766	Sports	622.000,00	622.003,00
77-78	Arts	1.152.000,00	1.782.004,00
79	Cultes et Laïcité	150.000,00	150.001,00
80-86	Interventions sociales et famille	500.000,00	126.339,00
870-872	Soins de santé	1.126.001,00	760.002,00
873-879	Hygiène et salubrité publiques	-	400.000,00
9	Logement, aménagement du territoire	1.375.000,00	1.375.000,00
Totaux		41.981.519,00	41.417.371,00
Solde des années antérieures		34.424.577,86	34.970.684,50
TOTAL GÉNÉRAL		76.406.096,86	76.388.055,50

N° 64 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 02 février 2012 relatifs aux finances communales.

En séance du 02 février 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

ANS (Régie Foncière)

Approuve le budget pour 2012 de la Régie communale ordinaire – Foncière, voté le 5 décembre 2011, parvenu le 5 janvier 2012.

ANS (Régie ADL)

Approuve le budget pour 2012 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 5 décembre 2011, parvenu le 5 janvier 2012.

BASSENGE

Approuve le budget pour 2012, voté le 7 décembre 2011, parvenu le 21 décembre 2011, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 35,26 € et par un boni global de 83.264,70 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

BLEGNY

Approuve le budget pour 2012, voté le 21 décembre 2011, parvenu le 4 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 74.581,92 € et par un boni global de 238.781,57 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni global de 956,66 €.

COMBLAIN-AU-PONT (Régie)

Approuve le budget pour 2012 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 20 décembre 2011, parvenu le 4 janvier 2012.

FLEMALLE (Régie)

Approuve le budget pour 2012 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 22 décembre 2011, parvenu le 5 janvier 2012.

OUPEYE

Approuve le budget pour 2012, voté le 22 décembre 2011, parvenu le 10 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 123.407,56 € et par un boni global de 2.385.114,99 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 2.101.023,97 €.

THEUX

Approuve le budget pour 2012, voté le 5 décembre 2011, parvenu le 19 décembre 2011, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 130.322,44 € et par un boni global de 110.057,00€ et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

VERLAINE

Approuve le budget pour 2012, voté le 19 décembre 2011, parvenu le 23 décembre 2011, se clôturant d'une part au service ordinaire par un boni propre à l'exercice de 488,42€ et par un boni global de 2.064,18€ et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 552.116,47€.

WANZE

Approuve le budget pour 2012, voté le 19 décembre 2011, parvenu le 23 décembre 2011, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni à l'exercice propre de 44.877,55 € et par un boni global de 1.284.209,59 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 14.120,48 €.

N° 65 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 09 février 2012 relatifs aux finances communales.

En séance du 09 février 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

ANS

Approuve le budget pour 2012, voté le 5 décembre 2011, parvenu le 5 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 7.281,52€ et par un boni global de 301.050,28€ et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

AUBEL

Approuve le budget pour 2012, voté le 26 décembre 2011, parvenu le 11 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 19.115,27€ et par un boni global de 1.250.813,10€ et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

BRAIVES

Approuve le budget pour 2012, voté le 21 décembre 2011, parvenu le 27 décembre 2011, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 71.733,87 € et par un boni global de 111.480,21 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 120.000,00 €.

CHAUDFONTAINE

Approuve le budget pour 2012, voté le 14 décembre 2011, parvenu le 28 décembre 2011, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 188.845,48 € et par un boni global de 115.186,79 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

HANNUT

Approuve le budget pour 2012, voté le 20 décembre 2011, parvenu le 29 décembre 2011, dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 13 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire par un boni propre à l'exercice de 47.251,60 € et par un boni global de 906.998,45 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 101.107,58 €.

LIEGE (Régie)

Approuve le budget pour 2012 de la Régie Foncière de stationnement et de services, voté le 21 décembre 2011, parvenu le 10 janvier 2012.

NEUPRE

Approuve le budget pour 2012, voté le 15 décembre 2011, parvenu le 27 décembre 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 71.710,91 € et par un boni global de 2.082.853,74 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 486.059,03 €.

OUPEYE (Régie)

Approuve le budget pour 2012 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 22 décembre 2011, parvenu le 13 janvier 2012.

SPRIMONT

Approuve le budget pour 2012, voté le 20 décembre 2011, parvenu le 29 décembre 2011, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni à l'exercice propre de 23.906,23 € et par un boni global de 533.758,09 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni global de 107.956,84 €.

VISE

Approuve le budget pour 2012, voté le 21 décembre 2011, parvenu le 3 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 372.178,06 € et par un boni global de 3.519.697,86 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 1.526.850,89€.

WASSEIGES

Approuve le budget pour 2012, voté le 20 décembre 2011, parvenu le 5 janvier 2012 dont le délai a été prorogé jusqu'au 20 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 26.409,56€ et par un boni global de 403.668,54€ et, d'autre part, au service extraordinaire, tel que rectifié, en équilibre.

N° 66 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 16 février 2012 relatifs aux finances communales.

En séance du 16 février 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

AMAY

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats de la Commune, pour l'exercice 2010, voté le 27 octobre 2011, parvenus dans leur intégralité le 29 décembre 2011 dont le délai a été prorogé jusqu'au 27 février 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.868.582,33€ au service ordinaire et de 326.387,86€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 2.128.090,63€ au service ordinaire et de 2.724.194,48€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 62.175.004,66€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 0,00€ et un fonds de réserve extraordinaire de 213.055,33€), par un boni d'exploitation de 956.710,61€ et par un boni de l'exercice de 979.396,37€.

MALMEDY

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats pour l'exercice 2009, voté le 28 octobre 2011, parvenus dans leur intégralité le 27 décembre 2011, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 2 503 130.88 € au service ordinaire et de - 3 062 491.16 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 3 469 263.09 € au service ordinaire et de 2 855 763.81 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 104 145 838.91 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 905 701.55 € et un fonds de réserve extraordinaire de 553 092.33 €), par un boni d'exploitation de 1 469 082.61 € et par un boni de l'exercice de 1 339 171.81 €.

AYWAILLE

Approuve le budget pour 2012, voté le 22 décembre 2011, parvenu le 6 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire par un mali propre à l'exercice de 125.492,01 € et en équilibre au global et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

DALHEM

Approuve le budget pour 2012, voté le 15 décembre 2011, parvenu le 5 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 206.545,39 € et par un boni global de 11.495,63 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

HERSTAL

Approuve le budget pour 2012, voté le 22 décembre 2011, parvenu le 13 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 23.767,72 € et par un boni global de 11.243.489,78 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

JALHAY

Approuve le budget pour 2012, voté le 22 décembre 2011, parvenu le 4 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 107.890,97 € et par un boni global de 1.118.616,11 € et, d'autre part, un service extraordinaire en équilibre.

OLNE

Approuve le budget pour 2012, voté le 29 décembre 2011, parvenu le 17 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire par un boni propre à l'exercice de 150.503,01 € et par un boni global de 332.109,44 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

Approuve le budget pour 2012, voté le 22 décembre 2011, parvenu le 10 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni à l'exercice propre de 80.405,28 € et par un boni global de 227.251,80 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 234,20 €.

SERAING

Approuve le budget pour 2012, voté le 19 décembre 2011, parvenu le 3 janvier 2012, se clôturant d'une part, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de +15 934,51 € et par un boni global de +7 943 909,96 € et, d'autre part, au service extraordinaire, tel que rectifié, par un boni de +2 230 346,91 €.

VILLERS-LE-BOUILLET

Approuve le budget pour 2012, voté le 23 décembre 2011, parvenu complet le 26 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 342.704,32€ et par un boni global de 818.796,53€ et, d'autre part, au service extraordinaire, tel que rectifié, par un boni de 1.392.394,71€.

WANZE (Régie)

Approuve le budget pour 2012 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 19 décembre 2011, parvenu le 17 janvier 2012.

N° 67 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 1^{er} mars 2012 relatifs aux finances communales.

En séance du 1^{er} mars 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

AMAY (Régie)

Approuve le compte pour 2010 de la régie communale ordinaire « Les Maîtres du Feu », voté le 27 octobre 2011, parvenu le 24 janvier 2012.

ANTHISNES

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2010, votés le 8 novembre 2011, parvenus dans leur intégralité le 17 janvier 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.702.851,23 € au service ordinaire et de 217.120,14 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.864.451,69 € au service ordinaire et de 1.295.193,08 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 19.633.563,81 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 1.487,36 € et un fonds de réserve extraordinaire de 551.262,28 €), par un boni d'exploitation de 444.536,07 € et par un boni de l'exercice de 452.474,11 €.

FAIMES

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2010, votés le 24 octobre 2011, parvenus dans leur intégralité le 4 janvier 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.095.317,76 € au service ordinaire et de -293.090,22 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.187.598,11 € au service ordinaire et de 1.045.319,41 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 16.240.745,87 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 2.107,09 € et un fonds de réserve extraordinaire de 4.475,71 €), par un boni d'exploitation de 104.905,56 € et par un boni de l'exercice de 121.996,40 €.

ANTHISNES

Approuve le budget pour 2012, voté le 21 décembre 2011, parvenu le 17/01/2012 dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 2 mars 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 5.847,41€ et par un boni global de 957.153,09 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 30.109,47€.

BEYNE-HEUSAY

Approuve le budget pour 2012, voté le 21 décembre 2011, parvenu le 25 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire par un mali propre à l'exercice de 341.945,25€ et par un boni global de 1.435.261,20€ et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 9.064,74€.

CLAVIER

Approuve le budget pour 2012, voté le 28 décembre 2011, parvenu le 18 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire par un boni à l'exercice propre de 200.240,39 € et par un boni global de 1.000.020,55 € et, d'autre part, au service extraordinaire en parfait équilibre.

HAMOIR

Approuve le budget pour 2012, voté le 15 décembre 2011, parvenu le 16 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 33.620,48€ et par un boni global de 237.548,51€ et, d'autre part, un service extraordinaire en équilibre.

HERON

Approuve le budget pour 2012, voté le 22 décembre 2011, parvenu le 27 janvier 2012, dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 12 mars 2012, se clôturant d'une part, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 67.659,02 € et par un boni global de 220.409,68 € et, d'autre part, au service extraordinaire, par un boni de 246.238,67 €.

LIEGE

Approuve le budget pour 2012, voté le 21 décembre 2011, parvenu le 16 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un équilibre à l'exercice propre et par un boni global de 169.360,00€ et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 23.868.842,39 €.

LINCENT

Approuve le budget pour 2012, voté le 22 décembre 2011, parvenu le 31 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 82.459,83€ et par un boni global de 384.140,39€ et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

MODAVE

Approuve le budget pour 2012, voté le 19 décembre 2011, parvenu le 31 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 61.922,90 € et par un boni global de 1.112.583,89 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 219.444,53 €.

STAVELOT

Approuve le budget pour 2012, voté le 22 décembre 2011, parvenu dans son intégralité le 18 janvier 2012, dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 5 mars 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire par un mali propre à l'exercice de 286.639,45 € et par un boni global de 1.538.442,89 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 1.584.382,04 €.

THIMISTER-CLERMONT

Approuve le budget pour 2012, voté le 27 décembre 2011, parvenu le 16 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 607.050,91€ et par un boni global de 267.925,00 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

TROOZ

Approuve le budget pour 2012, voté le 20 décembre 2011, parvenu le 16 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 831,61 € et par un boni global de 1.472,44 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

N° 68 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 08 mars 2012 relatifs aux finances communales.

En séance du 08 mars 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

WELKENRAEDT

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2010, votés le 27 octobre 2011, parvenus dans leur intégralité le 11 janvier 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire, tel que réformé, de +208 114.64 € au service ordinaire et de -2 174 123.30 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de +449 882.50 € au service ordinaire et de +528 683.26 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 55 973 332.88 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 2 325 707.19 € et un fonds de réserve extraordinaire de 640 745 €), par un mali d'exploitation de -222 768.54 € et par un mali de l'exercice de -1 126.99 €.

CRISNEE

Approuve le budget pour 2012, voté le 30 décembre 2011, parvenu le 27 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 52.174,47 € et par un boni global de 147.655,52 € et, d'autre part, au service extraordinaire, tel que rectifié, en équilibre.

FLERON (Régie)

Approuve le budget pour 2012 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 31 janvier 2012, parvenu le 16 février 2012.

FLERON

Approuve le budget pour 2012, voté le 31 janvier 2012, parvenu le 7 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 6.861,53€ et par un boni global de 1.248.191,83€ et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 303.837,54€.

PEPINSTER

Approuve le budget pour 2012, voté le 19 décembre 2011, parvenu le 27 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de -543 909.64 € et par un boni global de +1 883 587.06 € et, d'autre part, au service extraordinaire, tel que rectifié, par un boni de +1 177 869.04 €.

PLOMBIERES

Approuve le budget pour 2012, voté le 19 janvier 2012, parvenu le 27 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 132.668,82 € et par un boni global de 12.857,50 € et, d'autre part, un service extraordinaire en équilibre.

WAIMES

Approuve le budget pour 2012, voté le 20 décembre 2011, parvenu le 10 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 642.987,50€ et tel que rectifié, par un boni global de 945.608,81€ et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

WAREMME

Approuve le budget pour 2012, voté le 19 décembre 2011, parvenu le 23 janvier 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 10.566,30 € et par un boni global de 2.847.985,03 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 175.953,19 €.

N° 69 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 15 mars 2012 relatifs aux finances communales.

En séance du 15 mars 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2010, votés le 30 août 2011, parvenus dans leur intégralité le 18 janvier 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 949.733,59 € au service ordinaire et de 385.870,06 € au service extraordinaire ; par un résultat comptable de 1.029.655,83 € au service ordinaire et de 1.561.865,69 € au service extraordinaire; par un total de bilan de 11.428.668,01 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 1.388,20 € et un fonds de réserve extraordinaire de 0,00 €), par un boni d'exploitation de 61.376,67 € et par un boni de l'exercice de 63.440,07 €.

BAELEN

Approuve le budget pour 2012, voté le 16 janvier 2012, parvenu le 9 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 477,83 € et par un boni global de 1.675.020,05 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 251.868,28 €.

BURDINNE

Approuve le budget pour 2012, voté le 21 décembre 2011, parvenu le 6 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 798,57€ et par un boni global de 530.227,89€ et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 130.695,75€.

FLEMALLE

Approuve le budget pour 2012, voté le 22 décembre 2011, parvenu le 6 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 16.990,44€ et par un boni global de 38.342,67€ et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 122.544,98€.

HUY

Approuve le budget pour 2012, voté le 17 janvier 2012, parvenu le 1^{er} février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 21.919,00 € et par un boni global de 3.626.062,16 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 4.215,18 €.

LIMBOURG

Approuve le budget pour 2012, voté le 25 janvier 2012, parvenu le 1^{er} février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire par un boni propre à l'exercice de 15.167,62 € et par un boni global de 311.143,33€ et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 44.436,24 €.

SAINT-NICOLAS

Approuve le budget pour 2012, voté le 30 janvier 2012, parvenu le 6 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 135.987,84 € et par un boni global de 265.902,39 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

SERAING (Régie)

Approuve le budget pour 2012 de la Régie foncière, voté le 19 décembre 2011, parvenu le 21 février 2012.

SOUMAGNE

Approuve le budget pour 2012, voté le 19 décembre 2011, parvenu le 3 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire par un boni propre à l'exercice de 14.588,23 € et par un boni global de 250.000,00 € et, d'autre part, au service extraordinaire, tel que rectifié, en équilibre.

STOUMONT

Approuve le budget pour 2012, voté le 8 février 2012, parvenu le 15 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire par un mali propre à l'exercice de 119.997,02 € et par un boni global de 445.601,99 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

VERVIERS

Approuve le budget pour 2012, voté le 23 janvier 2012, parvenu le 3 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 174.843,04 € et par un boni global de 25.351,09 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 373.833,19 €.

WELKENRAEDT

Approuve le budget pour 2012, voté le 7 février 2012, parvenu le 14 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de -217,97 € et par un boni global de +31 351,21 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

COMBLAIN-AU-PONT

Approuve la modification n° 1 du service extraordinaire du budget communal pour 2012, voté le 10 février 2012, parvenue le 15 février 2012, se clôturant, au service extraordinaire, en équilibre, le service ordinaire restant inchangé.

N° 70 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 29 mars 2012 relatifs aux finances communales.

En séance du 29 mars 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

AMAY (Régie)

Approuve le budget pour 2012 de la Régie communale « Maître du Feu », voté le 28 février 2012, parvenu le 5 mars 2012.

AWANS

Approuve le budget pour 2012, voté le 28 février 2012, parvenu le 7 mars 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire par un mali propre à l'exercice de 185.867,31 € et par un boni global de 1.140.353,77 € et, d'autre part, au service extraordinaire, tel que rectifié, en équilibre.

BERLOZ

Approuve le budget pour 2012, voté le 16 janvier 2012, parvenu le 16 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 7.757.86€ et par un boni global de 757.455,56€ et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 96.875,82€.

FAIMES

Approuve le budget pour 2012, voté le 13 février 2012, parvenu le 12 mars 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un mali à l'exercice propre de 33.499,47 € et par un boni global de 864.633,00 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni global de 278.678,96 €.

GRACE-HOLLOGNE

Approuve le budget pour 2012, voté le 30 janvier 2012, parvenu le 21 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 140.291,07€ et par un boni global de 573.945,27€ et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

HERVE

Approuve le budget pour 2012, voté le 30 janvier 2012, parvenu le 27 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 664.869,59 € et par un boni global de 2.136.456,50 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 873.240,64 €.

LIERNEUX

Approuve le budget pour 2012, voté le 8 février 2012, parvenu le 17 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice de 16.899,11 € et par un boni global de 137.165,57 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

MALMEDY

Approuve le budget pour 2012, voté le 13 février 2012, parvenu le 29 février 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire par un boni propre à l'exercice de 4.395,57 € et par un boni global de 687.368,07 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

OREYE

Approuve le budget pour 2012, voté le 13 février 2012, parvenu le 1^{er} mars 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de +91 169.69 € et par un boni global de +403 993.46 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

REMICOURT

Approuve le budget pour 2012, voté le 28 décembre 2011, parvenu le 13 février 2012 dont le délai a été prorogé jusqu'au 29 mars 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 199.183,32€ et par un boni global de 995.028,15€ et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

TINLOT

Approuve le budget pour 2012, voté le 13 février 2012, parvenu le 1^{er} mars, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 57.466,14 € et par un boni global de 406.487,09 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

TROIS-PONTS

Approuve le budget pour 2012, voté le 5 mars 2012, parvenu le 12 mars 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 99.200,95 € et par un boni global de 1.107.862,50 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

NEUPRE

Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, voté le 1^{er} mars 2012, parvenue le 9 mars 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 58.127,31 € et par un boni global de 2.069.270,14 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 486.059,03 €.